

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, à vingt heures, le 14 décembre, le conseil municipal de la commune de Toussieux s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Armand Chaumont, Maire, afin de discuter publiquement des questions à l'ordre du jour.

Présents : Patrice LANSARD, Sylvie FROGER Gérard POYET, (adjoints)

Estelle MORIN Xavier BRETIN Sylvie BOILLOT Patricia CHAUDIER Christian JAMES Cyril TOURNAIRE Ingrid BESSON Emeline DUFRESNE

Absents excusés :, Stéphane FRANCHEQUIN (pouvoir à Gérard POYET) Raphaël MESQUITA (pouvoir à Estelle MORIN)

Secrétaire de séance : Cyril TOURNAIRE

Ordre du jour :

1. **Approbation comptes rendus des 14 octobre 2021 et 23 novembre 2021.**
2. **SAS ETCHE STOCK – ICPE.**
3. **Convention SPA 2022.**
4. **Finances - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2022 avant le vote des budgets primitifs 2022.**
5. **Présentation site internet (par Estelle Morin).**
6. **Retour Appel d'Offres sur les travaux de la salle des fêtes.**
7. **Mission de contrôles techniques L + LE + SEI + Hand + Att Hand.**
8. **Retour Commissions, syndicats et CCDSV.**
9. **Prises de photos pour site internet.**
10. **Informations diverses.**

1 Approbation comptes rendus des 14 octobre 2021 et 23 novembre 2021

Ils sont approuvés à l'unanimité.

2 SAS ETCHE STOCK – ICPE

Reconstruction d'une plateforme logistrique à Reyrieux

Le groupe ETCHE est un investisseur français qui s'engage sur le long terme. Son patrimoine en loyers perçus est constitué à 80 % de locaux industriels (locaux d'activités logistiques, messagerie) et le reste en bureaux et commerces. Le groupe ETCHE détient aujourd'hui 134 actifs pour une valorisation de plus de 600 millions d'euros et près de 800 000 m² à travers toute la France.

La société ETCHE STOCK est devenue propriétaire des installations exploitées par ITM Logistique Alimentaire International (Intermarché) sises ZI les communaux à Reyrieux le 15 septembre 2020 et est devenue ensuite le nouvel exploitant depuis le 6 avril 2021.

Les installations existantes ont été en grande partie sinistrées par un incendie le 17 octobre 2020. Les installations sinistrées ont fait l'objet de travaux de démolition et dépollution.

Les installations non incendiées ne répondent plus aux exigences réglementaires notamment de maîtrise de risques incendies.

Suite à l'incendie d'octobre 2020, la société ETCHE STOCK a identifié au travers d'une étude de marché un manque net de capacité en réponse aux besoins des industriels régionaux et étrangers pour la réception, le stockage et l'ensemble de la chaîne logistique des matières premières pour l'industrie ainsi que les produits semi-finis et finis non dangereux destinés à l'export ou à l'import. Les installations existantes seront démolies de manière totale.

La société ETCHE STOCK projette la reconstruction totale de ses installations existantes conformément aux standards réglementaires actuels soit environ 58 000 m². Projet en phase avec le « non-artificialisation des sols » puisqu'il y a réutilisation d'un ancien site.

Effectif estimé à 200 personnes.

Les nouvelles installations seront classées à la rubrique 1510 (stockage de matières combustibles en entrepôt ouvert) de la nomenclature des Installations Classées Pour l'Environnement. Les principales installations projetées seront composées d'un bâtiment d'une surface de 58 800 m² compartimenté en 5 cellules d'une surface unitaire inférieure à 12 000 m². Une unité de production photovoltaïque sera implantée sur une partie de la toiture de l'entrepôt.

Le projet de reconstruction de la société ETCHE STOCK permettra de réduire certains impacts des installations existantes, avec notamment une réduction du trafic routier d'environ 40 % par rapport aux rotations Intermarché qui étaient de l'ordre de # 250 PL jours soit 500 flux entrants sortants).

Ce dossier est disponible au public du vendredi 26 novembre 2021 au 14 janvier 2022 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article R512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal doit formuler un avis sur ce dossier.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

3 Convention SPA 2022

Article L211-24 Modifié par Ordonnance n°2011-863 du 22 juillet 2011 - art. 2
Chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26 soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune.

Prise en charge exceptionnelle de 15 chats par année sous le régime de la fourrière, réservée exclusivement aux chats domestiques.

Ce sont les employés municipaux qui « capturent » les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune.

La SPA se charge de prévenir le propriétaire qui assume les frais de fourrière (frais de dossier 25 € + frais de garde pour un chien / jour 12 € + identification d l'animal 70 € + frais de garde pour un chat = 7 €/j).

Le refuge de Saint Jean d'Ardières étant maintenant fermé, il faut emmener les chiens et chats au refuge de Brignais.

2 formules sont maintenant proposées :

- accueil simple sans transport au prix de 0.60 € / habitant (le forfait ne peut pas être inférieur à 100 €)

- la seconde plus complète avec transport au prix de 0.80 € /habitant.

Pour mémoire la cotisation 2021 était de 0.50 € / habitant.

Pour notre commune c'est environ 650-700€ (contre 550 € en 2021) ne comprenant ni la capture, ni le transport des animaux en fourrière

En cas de non- paiement au 1 février de l'année N+1, la SPA se réserve le droit de faire un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon.

En cas de chiens errants de catégorie 1 ou 2 (classés dangereux), il est nécessaire de faire appel à la gendarmerie (OP) qui demande une réquisition judiciaire, le tribunal saisit alors la SPA pour intervenir sur l'animal dangereux. En cas d'absence de convention signée, la SPA peut traduire la commune au TA.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion à la convention SPA à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 suivant la formule : 0.80 €/habitant/an OU 0.60 €/habitant / an

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour 0.60 € par habitant.

4 Finances - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2022 avant le vote des budgets primitifs 2022

Budget Principal 2022 Il est précisé au Conseil que conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Selon l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, les crédits correspondants visés aux alinéas ci- dessous seront inscrits au budget primitif lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Le montant et la destination des crédits d'investissement susceptibles d'être utilisés avant le vote du Budget Principal primitif 2022 sont les suivants :

		DEPENSES				
CHIFFRES DU 01/12/2021		2021				
ONS	LIBELLES	BUDGET	REALISE	RESTE A REALISE	REPORTS	COMPLEMENT
304	BATIMENT PERISCOLAIRE	2533,27	2532,29	0,98	0	
305	ILLUMINATION DE NOEL	890,00	0,00	890,00	200	
309	CHEMIN PIETON RD 66	20000,00	0,00	20000,00	5000	
310	PROJET MAIRIE	1613,65	1531,20	82,45	0	
313	PLU REVISION	30000,00	8856,00	21144,00	7500	
314	AMENAGEMENT ET SECURISATION VOIERIE	93256,00	3768,00	89488,00	23000	
315	PANNEAUX D INFORMATION ET DE PREVENTION	1000,00	0,00	1000,00	0	
316	ETUDE CHEMIN DE GRANDES TERRES	1760,00	1416,00	344,00	300	
319	EQUIPEMENT MAIRIE	3784,35	727,99	3056,36	900	
320	MOBILIER MAIRIE	5000,00	0,00	5000,00	0	
322	RENOVATION SALLE DE LOISIRS	180000,00	7541,04	172458,96	45000	
323	AMENAGEMENT PLACE CENTRALE	82000,00	2004,00	79996,00	20000	
324	ISOLATION ECOLE NORD	2500,00	0,00	2500,00	620	
325	PORTE EGLISE	8500,00	7708,80	791,20	0	
326	MATERIEL ENTRETIEN ESPACE VERT	20000,00	16399,47	3600,53	3600	
327	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	10000,00	9197,80	802,20	800	
L		462837,27	61682,59	401154,68	106920	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci- dessus, avant le vote du Budget Principal primitif 2022, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2021.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

5 Présentation site internet (par Estelle Morin)

La Commission communication travaille sur la remise à plat d'un nouveau site internet.

Présentation du nouvel outil. Le conseil municipal remercie l'équipe de communication et plus particulièrement Estelle Morin responsable de ce projet.

6 Retour Appel d'Offres sur les travaux de la salle des fêtes

Rappel : le montant estimé avant Appel d'offre s'élevait à 132 707.40 € HT

Ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offre le 30 novembre 2021

	Estimatif en € HT	Retenu en € HT	Entreprises
Lot1 travaux préparatoire maçonnerie	312 625.10	44 000	Lefort
Lot 2 : charpente bois	45 710.90	41 531.70	Buffin
Lot 3 : menuiseries extérieures	8 400	16 000	C'bois
Lot 4 : menuiseries intérieures	3 072.50		
Lot 5 : plâtrerie peinture	10 976.40	8 500	F&A
Lot6 : carrelage faïence	1 922.50 €	1 718.75 €	AMVR
Lot 7 : CVC plomberie	20 500	20 000	Novelio
Lot 8 : électricité	10 500	7 900	EG3P
	132 707.40	138 575.78 €HT	
Différence = + 5 868.38 €			

Frais publicité Appel d'Offre : 320.40€TTC

Frais architecte forfaitisé :

Phase étude = Esquisse-APS-APD-PC de l'ordre de 9 000 € HT

Phase travaux =MOE de l'ordre de 8 000 € HT.

Mission de contrôles techniques : L+ LE+ SEI+ Hand+ Att Hand = 3 910 € HT par Qualiconsult (à valider au point suivant).

Mission SPS assuré par l'architecte

En sus : assurance Dommage Ouvrage estimé à 2% du montant HT des travaux # 2 771 €

+ aléas de chantier

Récapitulatif :

Déjà engagé et payé en juin 21	7 015.20	
Montant des travaux AO	138 575.40 € HT	
Frais de publicité	320.40	
Architecte	17 000	
Qualiconsult	3 910	
Assurance	2 771	
TOTAL € HT	169 592 €HT	
TVA	33 918.4	
TOTAL DEPENSES TTC	203 510.4 €TTC	
Subventions totales		79 792
Récupération TVA= 16.4 % estimé à N+1 (ou 2)		27 812
TOTAL RECETTES		107604 €
RESTE A CHARGE COMMUNE : 95 906.4 €		

7 Mission de contrôles techniques L + LE + SEI + Hand + Att Hand

Pour assurer les contrôles techniques réglementaires il est nécessaire de missionner un Bureau d'Etudes en charges de L + LE + SEI + Hand + Att Hand.

Le montant de Qualiconsult s'élève à 3 910 €

Il est proposé au conseil de se prononcer

- Sur le Bureau d'Etude Qualiconsult
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

8 Retour Commissions, syndicats, CCDSV

Néant.

9 Prises de photos pour site internet

Les conseillers municipaux seront pris en photo pour le nouveau site internet de la Commune.

10 Informations diverses

Passerelle en Dombes interviendra au conseil du 20 janvier 2022 pour nous présenter cette association, qui met en relation les demandeurs d'emplois et les entreprises locales.

Joëlle Vernay se propose d'être la référente pour établir le lien entre l'association et la municipalité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h53.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 janvier 2022 à 20 h